

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

**DU 11 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 11 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des Délibérations sous la présidence de Monsieur GELINEAU Jackie, Maire. Etaient présents MM GELINEAU Jackie, Maire, NAUD, Mme BRÉMOND, Adjoints, MM GELINEAU C., JOURDAIN G., et VION Mmes CESBRON M, CESBRON S, JOURDAIN, LEVRON et PREHAUT.

**Absent excusé :** Léopold NALWANGO

**Secrétaire de séance :** Stéphanie CESBRON

**Convocation du:** 5 mars 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 11 février 2019

### **I – VOTE DU CONTRAT D'ASSOCIATION POUR 2019 ENTRE L'ECOLE ET LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contrat d'association n°122 a été signé entre l'Etat et l'école privée mixte « Saint Jean Bosco » située 1, rue de la Grande Fontaine à Chanteloup les Bois, à compter de l'année scolaire 2006-2007.

Dans un contrat d'association, la participation de la commune est obligatoire et prend le nom de forfait communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe à l'unanimité :

- le montant de la participation communale pour 2019 à 54 930 € répartie comme suit :

- 49 950 € : participation aux charges de fonctionnement de l'école
- 4 980 € : mise à disposition du personnel communal

Pour un nombre d'élèves réparti comme suit :

- 19 élèves en classe pré-élémentaire (maternelle)
- 27 élèves en classe élémentaire (primaire)
- 

- les modalités de versement sous la forme d'un forfait communal versé par quart tous les trimestres de l'année civile, avec production par l'OGEC du compte de fonctionnement annuel lors du dernier versement.

La dépense sera prélevée à l'article 6558 de la section de fonctionnement du budget primitif de 2019.

### **II– VOTE DE LA SUBVENTION A CARACTERE SOCIAL 2019**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention à caractère social pour 2019 à l'OGEC, répartie de la façon suivante :

RESTAURANT SCOLAIRE		5000.00 €
VOYAGE SCOLAIRE ANNUEL	46 élèves x 6 €	276,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>5276.00 €</b>

La subvention concernant le restaurant scolaire sera versée par quart toutes les fins de trimestre, à terme échu (soit début avril, juillet, octobre et janvier N+1).

Les autres subventions seront versées en totalité en avril 2019.

L'ensemble de ces subventions sera prélevé à l'article 6574 du budget primitif 2019.

### III – VOTE D'UNE SUBVENTION 2019 A LA PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention 2019 à la périscolaire d'un montant de 6 000 € pour un an, versée par quart toutes les fins de trimestre, à terme échu (soit début avril, juillet, octobre et janvier N+1)

Cette dépense sera prélevée à l'article 6574 du budget primitif 2019.

### IV – VOTE D'UNE SUBVENTION 2019 A L'OGEC

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention à l'OGEC de 4 440 € pour 2019, somme qui correspond à un prêt de locaux par l'OGEC pour assurer le fonctionnement de la garderie périscolaire de la commune. Cette subvention sera versée par quart toutes les fins de trimestre, à terme échu (soit début avril, juillet, octobre et janvier N+1).

Cette dépense sera prélevée à l'article 6574 du budget primitif 2019

### V – VOTE DES SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes et décide de les imputer au compte 6574 du budget primitif 2019 :

ASSOCIATIONS	Subvention invest.	Normale en €	TOTAL en €
BASKET CORON		300	300
CHANTELOUP TENNIS CLUB		40	40
CLUB LA FORESTIERE	200		200
COMITE DES FETES		1400	1400
GROUPEMENT DE DEFENSE DES CULTURES		200	200
PHOTO-CLUB	150	200	350
BIBLIOTHEQUE		1440	1440
ART FLORAL		200	200
EVEIL SPORTIF		200	200
ASSISTANTES MATERNELLES - MATINEES RECREATIVES		80	80
ADMR (L'OREE DES BOIS )		200	200
DON DU SANG		80	80
<b>TOTAL</b>	<b>350</b>	<b>4340</b>	<b>4690</b>

Arrivée de Martine BREMOND.

## VI – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE 2018 POUR LA COMMUNE DE CHANTELOUP LES BOIS ET AFFECTATION DE CEUX-CI

Après présentation par le Maire des résultats à fin 2018, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reprendre ceux-ci par anticipation au budget primitif 2019.

Ainsi, le Conseil municipal décide à l'unanimité de reprendre 51 368,80 € en recettes de fonctionnement au compte 002 et d'affecter le solde des résultats d'exploitation à fin 2018 en recettes d'investissement au compte 1068 pour un montant de 60 000,00 € (voir tableau ci-après),

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2017)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE (2018)	RESULTAT DE L'EXERCICE (2018)	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE (2018)
INVEST	15 849,98€	0,00 €	-93 396,07€	0,00 €	-77 546,09 €
FONCT.	115 541,60 €	60 000,00 €	55 827,20€	0,00 €	111 368,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>131 391,58 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>-37 568,87 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>33 822,71 €</b>

Ceci afin de financer des investissements communaux prévus au budget de 2019.

## VII – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

Après présentation faite par le Maire, du projet de budget primitif 2019 élaboré avec la commission des finances, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primitif 2019 de la Commune par chapitre et arrêté comme suit :

### Commune

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes 428 708,80 €
- Section d'investissement : dépenses et recettes 248 418,80 €

## VIII – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE 2018 POUR LE LOTISSEMENT LE HAMEAU DE L'ECHALIER

Après présentation par le Maire des résultats à fin 2018, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reprendre ceux-ci par anticipation au Budget Primitif 2019.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2017)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE (2018)	RESULTAT DE L'EXERCICE (2018)	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE (2018)
INVEST	- 237 207,36 €	0,00 €	147 014,43 €	0,00 €	- 90 192,93 €
FONCT.	113 948,71 €	0,00 €	-113 822,35 €	0,00 €	126,36 €
<b>TOTAL</b>	<b>-123 258,65 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>33 192,08 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-90 066,57 €</b>

## **IX – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU LOTISSEMENT LE HAMEAU DE L'ÉCHALIER**

Après présentation faite par le Maire du projet de budget primitif 2019 pour le lotissement le Hameau de l'Echalier, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par chapitre, le budget primitif 2019 du Lotissement Le Hameau de l'Echalier arrêté comme suit :

### **Lotissement Le Hameau de L'Echalier**

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes	271 451,85 €
- Section d'investissement : dépenses et recettes	398 530,42 €

## **X – RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT MUTUEL DE L'ANJOU**

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par le Centre d'Affaires du Crédit Mutuel de l'Anjou pour l'attribution d'une ligne de trésorerie,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de demander au Centre d'Affaires du Crédit Mutuel de l'Anjou, l'attribution d'une ouverture de ligne de trésorerie à court terme dans la limite maximale de 130 000 € aux conditions suivantes :

- Montant (€) : 130 000 €
- durée : 12 mois
- taux révisable sur €3M1M : Euribor 3 mois moyenne mensuelle (flooré à 0 % si négatif) + marge : 1,15%
- l'indice euribor négatif n'impacte pas le taux de marge du Crédit Mutuel
- nature de taux : Index variable
- périodicité (intérêts) : trimestrielle
- date d'échéance : 31 du trimestre
- Commission d'engagement: 150 €
- commission de non utilisation : 0,20 % de l'autorisation non utilisée (au jour le jour)

- prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances

- prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Jackie GELINEAU, Maire de Chanteloup-les-Bois ou en cas d'empêchement un adjoint, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

## **XI – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE ST MICHEL : FONDS REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES COMMUNES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention pourrait être attribuée à la commune dans le cadre du Fonds Régional de Développement des Communes, pour l'aménagement de la rue St Michel.

Cette subvention peut atteindre 10 % du coût HT des travaux estimés à 77 734,25 €.

Considérant la nécessité de réaliser un aménagement de la rue Saint Michel afin :

- de revitaliser le centre-bourg, en améliorant la circulation simultanée des véhicules, cycles et piétons,
- de rendre accessible la voirie et les espaces publics autour des différents lieux de rassemblement de la population en créant un cheminement piétonnier reliant l'arrêt de bus, la salle des fêtes, la Mairie et l'église et desservant également la Maison des Associations,
- de créer des stationnements et des espaces de loisirs multi-générationnels (aires de détente, terrain de boules, mobilier urbain...)

le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité, l'attribution d'une subvention au titre du Fonds Régional de Développement des Communes à hauteur de 10 % du montant HT des travaux, afin de financer une partie de ce projet d'aménagement dont le montant global est évalué à 77 734,25 € HT.

## **XII – QUESTIONS DIVERSES**

### 1- Fonds de concours de l'ADC au développement des communes rurales

Il est possible que la commune puisse obtenir une subvention pour l'aménagement de la rue St Michel. Cette aide peut être octroyée pour des travaux commencés depuis septembre 2018 et ne devront pas être terminés au 18 mars 2019. Ils devront être achevés au plus tard le 31 mars de l'année 2020.

### 2- Elections européennes du 26 mai 2019

Un tableau des permanences est établi provisoirement car l'heure exacte d'ouverture des bureaux de vote n'a pas encore été notifiée aux mairies, les conseillers se sont donc inscrits dans le planning provisoire.

### 3- Travaux en cours

- Démarrage du chantier de construction des 3 logements Maine-et-Loire Habitat
- Devis SIEMML reçu pour l'extension de l'éclairage public et programmation dans le secteur Rue St Michel, parking actuel MCL, MCL, Mairie, Porche...pour un montant de 9 222,02 €
- Réfection du local papier : reste la finition de l'enduit
- Finition des sous-bassements Mairie
- Sanitaires publics : finaliser devis portes et cloisons

### 4- Foyer des Jeunes

Réouverture du foyer : 10 jeunes sont intéressés par la reprise du foyer

### 5- Assemblées générales

- Chlorofil : 30 mars 2019 à 10 heures à la MCL
- Comité des Fêtes : 16 mars 2019 au Cercle à 18 heures

6- Routes départementales

Info du conseil départemental pour 2 x 2 voies RD 960 (Coron-Vezins) et contournement de Nuailly (2020-2022)

7- Adc : Instauration du prime pour le maintien du pouvoir d'achat

Une délibération sera prise pour l'instaurer au Conseil de communauté du 18 mars prochain pour tous les agents de l'agglomération. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il souhaite en faire bénéficier les agents de la commune, mais qu'il sera nécessaire de revoir le régime indemnitaire avant de procéder au vote de celle-ci et de s'assurer du fondement juridique pour son versement.

8- Fibre optique

Installation des câbles sur le territoire pour une mise en œuvre en 2020.

9- Office du Tourisme

Présentation du bilan financier 2018

**Conseils Municipaux**

- lundi 8 avril 2019
- lundi 13 mai 2019
- mardi 11 juin 2019

Le Maire,  
Jackie GELINEAU